

FCPE DENOMMÉ « ECOFI CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE » Code ISIN: FR0011160563

Paris, le 19 novembre 2025

Objet : Modification du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « ECOFI CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE » (ci-après le « FCPE »)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « ECOFI CHOIX RESPONSABLE MONETAIRE » et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir dans votre FCPE?

Nous vous informons que la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS a décidé de changer l'OPC maître de votre FCPE à compter du 19 décembre 2025.

Actuellement, votre FCPE est un OPC nourricier de l'action I de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE » (code ISIN : FR0011048537), gérée par ECOFI INVESTISSEMENTS dont l'objectif de gestion est d'obtenir, selon une approche ISR, une évolution régulière de la valeur liquidative en offrant une performance nette des frais de gestion supérieure à l' \in STR.

Toutefois, dans le cadre de sa stratégie globale de recentrage de la gamme de ses OPC, ECOFI INVESTISSEMENTS a décidé que votre FCPE serait dorénavant investi dans l'action I de la SICAV « ECOFI TRESORERIE » (code ISIN: FR0000293698), laquelle dispose d'un objectif de gestion similaire à celui de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ».

Ainsi, la SICAV « ECOFI TRESORERIE » deviendra ainsi le nouvel OPC maître de votre FCPE à la place de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ».





Quand cette opération interviendra-t-elle?

L'opération a été agréée par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2025.

Elle sera effective le 19 décembre 2025, sans intervention de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez :

- obtenir le rachat sans frais de vos parts disponibles ;
- arbitrer sans frais tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) du FCPE vers les autres FCPE proposés dans votre dispositif d'épargne salariale.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement?

• Modification du profil rendement/ risque : NON NON • Augmentation du profil rendement/ risque : OUI • Augmentation des frais:

• Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : NON SIGNIFICATIF



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité?

Cette opération n'a pas d'impact sur la fiscalité de votre FCPE. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Quelles sont les principales différences entre le FCPE dont vous detenez des parts actuellement et votre futur FCPE?

	AVANT	APRES			
Régime juridique et politique d'investissement					
Changement de la méthode de sélection des titres*	OPC maître : action I de la SICAV « EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE »	OPC maître : action I de la SICAV « ECOFI TRESORERIE »			







Frais			
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	0,35% TTC maximum	0,15 % TTC maximum	
Frais additionnels de l'OPC maître: - Une commission de souscription non acquise à l'OPC	Néant	0,50% jusqu'à 150 000 euros ;	_
- Une commission de sur-performance	Néant	20% TTC de la performance supérieure à l'€STR + 0,085%	
Frais courants de l'OPC maître	0,18% (au 31/03/2025)	0,11% (au 30/09/2025)	_

^{*}Cette modification a reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 18 novembre 2025

Eléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique de votre FCPE.

La documentation juridique de votre FCPE, mise à jour, sera tenue à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés, à compter du 19 décembre 2025, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après:

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX

Tél: 0144883924 - Fax: 0144883939

Email: contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ALAIN CANDERLE

Alain CANDERLE Directeur Général



